



COMPTE-RENDU SOMMAIRE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MAI 2021

Présents :

M. Jean-Claude VILLEMMAIN
Mme Badia ZRARI
M. Jean-Pierre BOSINO
M. Gérard WEYN
M. Frédéric BESSET
M. Jean-Michel ROBERT
M. Michel BLARY
M. Raymond GALLIEGUE
M. Hervé LEFEZ
M. Jean-Claude CABARET
M. Jean-François DARDENNE
Mme Catherine DAILLY
Mme Sophie LEHNER
M. Hervé ROBERTI
M. Emmanuel PERRIN
M. Karim BOUKHACHBA
Mme Döndü ALKAYA
Mme Catherine MEUNIER
M. Cédric LEMAIRE

Mme Fabienne LAMBRE
M. Azide RAZACK
Mme Céline LESCAUX
M. Rémy RUFFAULT
M. Abdelkrim KORDJANI
Mme Valérie LEFEVRE
M. Olivier CARRE
Mme Patricia RICHARD
M. Didier CARON
Mme Ginette DECOURTRAY
M. Michel DUPLESSI
M. Loïc PEN
M. Laurent TARASSI
Mme Isabelle ROSE MASSEIN
Mme Florence BOQUET
Mme Marine PHILIPIDIS
M. Jean-Pierre DEVOS

Représentés :

M. Alexandre OUIZILLE donne pouvoir à M. Gérard WEYN
M. Fabrice MARTIN donne pouvoir à M. Karim BOUKHACHBA
Mme Najat MOUSSATEN donne pouvoir à Mme Sophie LEHNER
M. Thierry BROCHOT donne pouvoir à M. Emmanuel PERRIN
Mme Loubina FAZAL donne pouvoir à Mme Fabienne LAMBRE
Mme Bérénice TALL donne pouvoir à M. Cédric LEMAIRE
M. Ahmet BULUT donne pouvoir à M. Jean-Claude CABARET
Mme Brigitte LOBGEOIS donne pouvoir à M. Azide RAZACK
Mme Agnès PELFORT donne pouvoir à M. Laurent TARASSI
Mme Caroline BREBANT donne pouvoir à M. Jean-Michel ROBERT

Absents excusés :

M. Hicham BOULHAMANE
Mme Isabelle MAUPIN
M. Johann LUCAS

M. Michaël SERTAIN
Mme Gillian ROUX

SOMMAIRE

21C069 – DECISIONS DU BUREAU	2
21C070 – DECISIONS DU PRESIDENT	2
21C071 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - EPIC OFFICE DE TOURISME CREIL SUD OISE	2
21C072 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	3
21C073 – REGLEMENTATION SUR L'UTILISATION DES VEHICULES DE SERVICE.....	4
21C074 – NOMINATION DES REPRESENTANTS DE L'ACSO AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE DES TRANSPORTS PUBLICS PARTICULIERS DE PERSONNES.....	5
21C075 – PARTICIPATION DE L'ACSO AU CHALLENGE DE L'ECOMOBILITE SCOLAIRE (OCTOBRE 2021)	5
21C076 – CONTRAT DE VILLE : AVENANT CONVENTION 2020	5
21C077 – CONTRAT DE VILLE : AVENANT POUR LES CONVENTIONS DES ASSOCIATIONS PARTICIPANTES A IMPLIK'ACTION 2020	5
21C078 – POLITIQUE DE LA VILLE - CONTRAT DE VILLE : ADOPTION DE L'AVENANT PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES (PERR)	6
21C079 – FINANCEMENT DU FORUM DE L'EMPLOI 2021 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CCPOH	6
21C080 – AUTORISATION DE TRANSFERT DE RESEAU D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT A L'ACSO - QUARTIER DU BAS METTEMONT - SAINT LEU D'ESSERENT	6
21C081 – DEMANDE DE SUBVENTION DU THEATRE DE LA FAIENCERIE DE CREIL POUR LE DEPLOIEMENT DU FESTIVAL MOSAIQUE SUR TOUTES LES COMMUNES DE L'ACSO.....	6
21C082 – AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS N° 19 E PIN 015 ETABLIE ENTRE L'ACSO ET CREIL SUD OISE TOURISME	6

21C069 – DECISIONS DU BUREAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- d'entériner lesdites décisions.

21C070 – DECISIONS DU PRESIDENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- d'entériner lesdites décisions.

21C071 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - EPIC OFFICE DE TOURISME CREIL SUD OISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver le compte administratif 2020 de l'EPIC tel que présenté ci-dessous :

SECTION D'EXPLOITATION		
DEPENSES PAR CHAPITRE	PREVU 2020	REALISE 2020
011 - Charges à caractère général	417 401,00	183 300,12
012 - Charges de personnel et frais assimilés	512 600,00	397 702,20
65 - Autres charges de gestion courante	3 000,00	2,60
67 - Charges exceptionnelles	9 000,00	4 853,93
022 - Dépenses imprévues	32 353,61	
023 - Virement à la section d'investissement	68 088,31	
042 - Opérations d'ordre entre section (immobilisations)	2 734,86	699,94
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	1 045 177,78	586 558,79
RECETTES PAR CHAPITRE	PREVU 2020	REALISE 2020
013 - Atténuations de charges	-	23 930,47
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations	196 500,00	48 483,92
74 - Subventions d'exploitation	702 200,00	692 361,60
75 - Autres produits de gestion courante	5 620,00	15 583,74
77 - Produits exceptionnels		188,27
002 - Solde d'exécution reporté	140 857,78	140 857,78
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	1 045 177,78	921 405,78
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES PAR CHAPITRE	PREVU 2020	REALISE 2020
20 - Immobilisations incorporelles	6 500,00	5 343,00
21 - Immobilisations corporelles	50 823,17	19 910,57
23 - Immobilisations en cours	15 000,00	
020 - Dépenses imprévues	2 800,83	
001 - Solde d'exécution reporté		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	75 124,00	25 253,57
RECETTES PAR CHAPITRE	PREVU 2020	REALISE 2020
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		
021 - Virement de la section de fonctionnement	68 088,31	
042 - Opérations d'ordre entre section (immobilisations)	2 734,86	699,94
001 - Solde d'exécution reporté	4 300,83	4 300,83
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	75 124,00	5 000,77
TOTAL GENERAL DEPENSES	1 120 301,78	611 812,36
TOTAL GENERAL RECETTES	1 120 301,78	926 406,55

21C072 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver les modifications du tableau des effectifs selon les dispositions suivantes :

Modification de poste	Situation antérieure			Situation après délibération		
	Cat	Grade(s)	Recrutement par voie contractuelle	Cat	Grade(s)	Recrutement par voie contractuelle
Responsable du service Information Géographique	A	Attaché Principal	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53	A	Attaché Principal	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
		Attaché			Attaché	
		Ingénieur Principal		B	Ingénieur Principal	
					Ingénieur	
Chef.fe du service Développement Social Urbain	A	Attaché Principal	NON	A	Technicien Principal de 1 ^{ère} cl. Technicien Principal de 2 ^{ème} cl. Technicien	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
					Attaché Principal	
					Ingénieur Principal	
					Ingénieur	

- D'autoriser la création de poste selon les dispositions suivantes :

Création de poste	Cat	Grade(s)	Recrutement par voie contractuelle
Chargé.e de mission mutualisation	A	Attaché Principal	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
	B	Attaché	
		Rédacteur Principal de 1 ^{ère} cl. Rédacteur Principal de 2 ^{ème} cl. Rédacteur	

21C073 – REGLEMENTATION SUR L'UTILISATION DES VEHICULES DE SERVICE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De définir les fonctions ouvrant droit à mise à disposition d'un véhicule de service avec remisage à domicile selon les conditions mises en œuvre définies dans le règlement d'utilisation des véhicules :
 - Le Directeur Général des Services,
 - La Directrice du Développement Economique, de l'Emploi et de la Formation,
 - La Directrice de la Communication et des Relations Extérieures,
 - La Directrice de l'Aménagement et Politique de la Ville,
 - Le Directeur du Pôle Ressources,
 - La Directrice des Travaux et du Patrimoine,
 - La Directrice de l'Environnement,

- Le Responsable et le Technicien du service bâtiments ainsi que les gardiens de gymnases et agents techniques appelés à intervenir en cas de problèmes dans les propriétés de l'ACSO,
- Le Responsable du service eau assainissement et contrôleur assainissement,
- Le Responsable du service collecte des déchets,
- Le Responsable du service mobilités,
- Le Responsable du service habitat.

21C074 – NOMINATION DES REPRESENTANTS DE L'ACSO AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE DES TRANSPORTS PUBLICS PARTICULIERS DE PERSONNES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De nommer M. Rémy RUFFAULT en tant que représentant titulaire de l'ACSO au sein de la Commission Locale des Transports Publics Particuliers ;
- De nommer M. Michel DUPLESSI en tant que représentant suppléant de l'ACSO au sein de la Commission Locale des Transports Publics Particuliers.

21C075 – PARTICIPATION DE L'ACSO AU CHALLENGE DE L'ECOMOBILITE SCOLAIRE (OCTOBRE 2021)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De valider la participation de l'ACSO au Challenge de l'Eco-Mobilité Scolaire 2021 pour un budget total de 1 000 €.

21C076 – CONTRAT DE VILLE : AVENANT CONVENTION 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention passée avec l'Association BGE pour le projet « développer les compétences langagières et professionnelles par les valeurs du sport ».

21C077 – CONTRAT DE VILLE : AVENANT POUR LES CONVENTIONS DES ASSOCIATIONS PARTICIPANTES A IMPLIK'ACTION 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'autoriser le Président à signer les avenants aux conventions relatifs aux associations citées ci-dessus.

21C078 – POLITIQUE DE LA VILLE - CONTRAT DE VILLE : ADOPTION DE L'AVENANT PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES (PERR)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'approuver le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR) et le tableau des mesures issues des engagements du Pacte de Dijon, ci-annexés.
- D'autoriser le Président à signer tout document en rapport avec ce dossier.

21C079 – FINANCEMENT DU FORUM DE L'EMPLOI 2021 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CCPOH

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'accepter le versement d'une contribution de 5 000€ de la CCPOH à l'ACSO pour la co-organisation du forum emploi 2021,
- D'approuver les termes de la convention jointe en annexe,
- et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

21C080 – AUTORISATION DE TRANSFERT DE RESEAU D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT A L'ACSO - QUARTIER DU BAS METTEMONT - SAINT LEU D'ESSERENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- D'autoriser le transfert des réseaux d'eau et d'assainissement du quartier du bas Mettemont dans le domaine public de l'ACSO pour le montant défini à la convention de transfert.
- D'autoriser le Président à signer la convention de transfert des réseaux du lotissement.

21C081 – DEMANDE DE SUBVENTION DU THEATRE DE LA FAIENCERIE DE CREIL POUR LE DEPLOIEMENT DU FESTIVAL MOSAIQUE SUR TOUTES LES COMMUNES DE L'ACSO

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 55 000 € pour soutenir le Théâtre de la Faiencerie dans l'organisation du Festival Mosaïque et ainsi permettre son déploiement dans les communes de Saint Vaast les Mello, Thiverny, Cramoisy, Rousseloy, Maysel, Saint-Leu d'Esserent et Saint- Maximin

21C082 – AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS N° 19 E PIN 015 ETABLIE ENTRE L'ACSO ET CREIL SUD OISE TOURISME

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, DECIDE :

- De prendre connaissance de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs n°19 E PIN 015 établie entre l'ACSO et Creil Sud Oise Tourisme joint en annexe,
- D'autoriser le Président ou son représentant à le signer.